

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2A-2022-137

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DRFIP /**

2A-2022-09-01-00017 - Délégation de signature à la responsable du pôle ressources et maîtrise d'activité au 1er septembre 2022 (2 pages)

Page 3

DRFIP

2A-2022-09-01-00017

01/09/2022

Délégation de signature à la responsable du pôle  
ressources et maîtrise d'activité au 1er  
septembre 2022



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction régionale des Finances publiques  
de Corse et du département de la Corse-du-Sud**  
2 avenue de la Grande Armée  
BP 410  
20191 AJACCIO cedex

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Décision de délégation de signature à la responsable du pôle ressources et maîtrise d'activité**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse du Sud,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu le décret du Président de la République du 24 juin 2021 portant nomination de Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu la lettre du ministre fixant la date d'installation de Christine BESSOU-NICAISE au 7 juillet 2021 ;  
Vu l'arrêté n° 2A-2022-03-14 -0003 du 14 mars 2022 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud portant délégation de signature à Mme Christine BESSOU-NICAISE, directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

**décide :**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Mme Ludivine LEFEVRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle ressources et maîtrise d'activité, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** - La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud.

La Directrice régionale des Finances publiques  
de Corse et du département de la Corse-du-Sud



Christine BÉSSOU-NICAISE  
Administratrice générale des Finances publiques